Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261027-DM261510_15-DE

VILLE DE LAMBERSART

59130

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **QUINZE OCTOBRE à 18 Heures**,

Le Conseil municipal de la Ville de **LAMBERSART**, légalement convoqué le 9 Octobre 2026, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Nicolas BOUCHE, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : **35**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. **BOUCHE** Nicolas, Maire ; M. **BERTIN** Pierre, Mme **GERBER** Héloïse, M. **PIERROT** Antoine, Mme **LEROY-LAIDEBEUR** Barbara, M. **LEMTIRI** Kacem, Mme **DEWAS** Sabine, M. **BURLION** Nicolas, Mme **LUCOT** Pascale, MM. **LAOUTID** Fouad, **MAGDELAINE** Emmanuel, Mme **COUSIN** Chantal, M. **HUBERT** Thomas, Adjoints ; M. **BLANQUART** David, Mme **CACHEUX** Martine, M. **MOUKRIM** Yassir, Mmes **DOUTRIAUX** Céline, **RAMON** Anne, MM. **VASSEUR** Quentin, **LEKIEFFRE** Guillaume, **LEMBREZ** Bertin, **DE RYCKE** Xavier, Mme **VANLEMMENS** Laurence ; M. **FRAPPART** Laurent, Mme **FARBOS** Nathalie, MM. **KINGET** François, **LEOSZEWSKI** Patrick, Mme **DOLIGNON** Valérie, M. **JIMENEZ** Franck ; MM. **SCHMITT** François, **BOISSE** Julien ; M. **GUNS** Gontran, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉES ***au sens de l'Article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :***
Mme **XAVIER** Julie, Adjointe au Maire [pouvoir à Mme **DOUTRIAUX** Céline] ;
Mme **NISOLLE** Christine, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme **CACHEUX** Martine] ;
Mme **PILLA** Claire, Conseillère municipale déléguée [pouvoir à Mme **COUSIN** Chantal].

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **VASSEUR** Quentin.

O B J E T

N°15

FINANCES LOCALES - DIVERS

RECENSEMENT DE LA POPULATION

.../...

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261027-DM261510_15-DE

RAPPORT DU MAIRE

Comme le prévoit la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'enquête de recensement est annuelle dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

Ainsi, pour l'année 2027, la Commune de Lambersart est à nouveau concernée par cette opération de recensement de la population.

La collecte, qui débutera le 21 janvier 2027 pour se terminer le 27 février 2027, se déroulera par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8% des logements de la Commune.

Le recensement quinquennal des habitations mobiles et des personnes sans abri devra également être réalisé au cours des deux premiers jours de l'enquête.

En contrepartie de la préparation et de la réalisation de l'enquête, la Commune reçoit une dotation forfaitaire de l'État, qui, à titre indicatif, représentait pour la campagne de recensement 2026, la somme de 4 928 euros.

Cette dotation couvre obligatoirement la rémunération du coordonnateur communal, du coordonnateur adjoint, des agents recenseurs et des dépenses inhérentes de fonctionnement.

Il appartient ainsi au Maire de désigner le coordonnateur, le coordonnateur adjoint et le correspondant RIL (Répertoire d'immeubles localisés). Le coordonnateur et son adjoint seront chargés de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement et du recrutement, pour la Commune, de 7 agents recenseurs.

La rémunération du coordonnateur, de son adjoint et des agents recenseurs doit être prévue au Budget de la Commune.

Pour les agents recenseurs, les tarifs appliqués seront les mêmes qu' en 2026, à savoir :

- 1 € par bulletin individuel collecté dans la Commune ;
- 0, 50 € par feuille de logement collectée dans la Commune ;
- indemnité pour la participation aux journées de formation : 40 € ;
- indemnité pour la tournée de reconnaissance : 60 € ;
- indemnité pour les frais de transport : 93,50 €, qui sera versée intégralement si l'agent réalise la mission jusqu'à son terme ou, dans le cas contraire, au prorata du nombre de jour effectivement travaillé.

Le coordonnateur désigné au sein du personnel communal, et le coordonnateur adjoint, se verront attribuer 400 € brut chacun.

La Commune se doit également de prévoir les moyens logistiques inhérents à cette opération (local sécurisé pour entreposer les différents documents, bureau d'accueil des agents recenseurs, téléphone, véhicule de service).

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 059-215903287-20261027-DM261510_15-DE

Sur ces bases, il est proposé aux membres du Conseil municipal :

- de nommer le coordonnateur et le coordonnateur adjoint ;
- de nommer le correspondant RIL ;
- de recruter 7 agents recenseurs qui seront encadrés par le coordonnateur communal et son adjoint pour assurer les opérations de collecte dans le cadre du recensement 2027 ;
- d'appliquer le barème précité pour la rémunération des agents concernés ;
- d'inscrire au Budget communal l'ensemble des dépenses spécifiques liées à l'enquête de recensement et en recettes la dotation forfaitaire de recensement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

ADOPTÉ PAR 33 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE [MM. SCHMITT François et BOISSE Julien]

Transmis en Préfecture le 27 OCT. 2026

Affiché le 27 OCT. 2026

Pour extrait conforme,

MAIRIE DE LAMBERSART (NORD)

Nicolas BOUCHE
Maire
Conseiller Métropolitain

MAIRIE DE LAMBERSART (NORD)

Quentin VASSEUR
Secrétaire de Séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire, ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, soit par courrier 5 rue Geoffroy Saint Hilaire - CS 62039 - 59014 Lille Cedex, soit par l'intermédiaire de l'application informatique « télérecours citoyens », accessible par le site www.telerecours.fr

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Lambersart
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DM261510_15**
Objet :	**Recensement de la population**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-10-27 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	059-215903287-20261027-DM261510_15-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	853 o
Nom métier : 059-215903287-20261027-DM261510_15-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	333.5 Ko
Nom original : 261015.15 recensement population.pdf		
Nom métier : 99_DE-059-215903287-20261027-DM261510_15-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 octobre 2026 à 08h49min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 octobre 2026 à 08h49min21s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 octobre 2026 à 08h49min22s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 octobre 2026 à 08h49min36s	Reçu par le MI le 2026-10-27